

REVUE SPIRITE

JOURNAL BI-MENSUEL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

31^e ANNÉE

N^o 19

1^{er} OCTOBRE 1888.

AVIS : Malgré nos demandes réitérées un certain nombre d'abonnés ont négligés de solder la *Revue* de 1888. Le comité a décidé que les abonnements non payés seront mis en recouvrement par la poste à partir du 15 novembre prochain.
Le siège social de la Société, la *Revue* et la librairie spirites, sont transportées, 1, rue de Chabanaïs; ne plus rien demander, rue des Petits-Champs, n^o 5.

LE CONGRÈS SPIRITE INTERNATIONAL DE BARCELONE

Comme il a déjà été dit dans le numéro de la *Revue* du 15 septembre dernier, le 8 septembre 1888, à 9 heures précises du soir, s'est ouvert le Congrès, dans une vaste salle brillamment éclairée, parfaitement aérée, car, à Barcelone, la chaleur est intense; la salle, qui pouvait contenir plus de 2 000 personnes, était comble. Une estrade, couverte de velours vert, pour le bureau et les secrétaires, était dominée par le buste d'Allan Kardec, entouré de palmes et de fleurs.

De larges tentures formant un velum entouraient cette estrade.

Dans la salle, partout des inscriptions spirites très libérales, très explicites, quant à leur portée morale et scientifique.

Dans l'espace laissé libre entre le public et l'estrade, étaient placées quatre longues tables pour les journalistes et les sténographes; les directeurs de publicité Barcelonaise et Madrilène étaient présents.

En somme, tout était préparé pour que les auditeurs fussent à l'aise et puissent jouir d'un air pur et parfumé; les fleurs étaient disposées partout avec profusion. Honneur à la Commission organisatrice du Congrès le franc succès obtenu lui revient de plein droit, grâce à ses sages et judicieuses dispositions.

M. P. G. Leymarie, représentant de la Société scientifique du spiritisme, arrivé le 7 septembre, a trouvé une délégation de huit membres du bureau du Congrès, qui l'attendaient à la gare pour le conduire à son hôtel; cette attention délicate a vivement touché notre délégué qui a remercié ces messieurs au nom de notre Société; un interprète mis à sa disposition et à celle des étrangers, pour tout le temps que devait durer le Congrès, transmettait ses paroles à la délégation Espagnole.

Le 8 septembre, à 3 heures de l'après midi, réunion de tous les délégués

au Centre spirite Espagnol, rue Beales, 10, pour reconnaître leurs mandats, établir le nombre de centres spirites et groupes représentés, enfin nommer le bureau du Congrès. La Belgique, le Chili, le Brésil, la France, la Hollande, l'Italie, l'Algérie, l'Espagne, le Portugal, l'île de Cuba, le Mexique, l'Allemagne, la Russie, Constantinople, le Pérou, la Colombie, les Provinces Argentines, étaient représentés, ainsi que les îles Baléares, Corfou, du Golfe du Mexique, etc...

A l'unanimité, ont été nommés : Président honoraire du Congrès, le sage et érudit M. José C. Fernandez, doyen des Spirites espagnols, retenu chez lui par la maladie; vieux lutteur pour la cause, philosophe et publiciste.

Quatre présidents effectifs : *Le vicomte de Torres Solanot*, publiciste espagnol dont le dévouement est bien connu, serviteur fidèle de la cause.

Pierre Gaëtan Leymarie, publiciste, administrateur de la Société scientifique du spiritisme à Paris.

Le Major Ungher homme d'action très libéral, publiciste, directeur du journal *La Lux*, à Rome.

Le Docteur Huilbes Temprado, ancien député espagnol, philosophe et orateur célèbre. correct et littéraire; un beau caractère.

Six vices-présidents : Mlle *Amalia Domingo y Soler*, publiciste, poète renommé et aimé.

Le Docteur Giovanni Hoffmann, philologue réputé en Italie, publiciste et philosophe; dévoré par l'amour de la vérité.

Facundo Usich, président du Centre spirite de Barcelone, et de la Commission organisatrice, qui mérite l'estime de tous.

Pedro Fortoult, publiciste très sympathique.

Ercole Chiaia, professeur, philosophe, chercheur émérite, défenseur résolu de la cause; homme aimable et généreux.

Edward Froula, publiciste, personne très estimée.

Miguel Vivès, homme énergique, qui organise des centres spirites dans sa province, véritable remueur d'idées, orateur puissant, qui parle à l'état médianimique inspiré.

Quatre secrétaires : M. le Docteur *San-Benito*, professeur de philosophie et de logique à l'université de Madrid, orateur des plus remarquables, correct, chaleureux et très sympathique.

Eulogio Prieto, publiciste, homme convaincu et sage, président de la société de Cienfuegos de l'île de Cuba.

Modesto Casanovas, secrétaire de la Commission organisatrice, et du Centre spirite espagnol, homme décidé qui parle avec énergie et conviction.

Narcisso Moret, publiciste, homme de dévouement.

Les 8, 9 et 10 septembre, séances préparatoires au Centre, de 3 à 6 heures,

et séances publiques par invitations, de 9 heures à minuit ; foule qui écoute religieusement et applaudit à tout rompre la longue série des orateurs qui se sont succédé pendant ces trois soirées ; les Espagnols aiment les orateurs, surtout lorsqu'ils sont convaincus et expriment de belles et nobles idées. Pas un assistant n'a quitté sa place pendant ces soirées qui se terminaient à minuit et demi ou une heure du matin.

Barcelone est une ville de plaisirs, qui a bientôt ses 400.000 habitants ; port et position superbes, dans une plaine dominée par de hautes montagnes ; la nouvelle ville a des rues larges ornées de fleurs délicates, de palmiers, d'orchidées splendides ; ses *rambla*, ou promenades, sont éclairées à l'électricité et au gaz, car, partout ici, il y a profusion de luminaires, deux fois plus qu'à Paris, de beaux arbres, et un climat supérieur à celui de Naples.

Des monuments intéressants, une exposition très remarquable, bien réussie, parfaitement organisée, des théâtres partout, un ballon captif qui enlève douze personnes à 360 mètres, rien, même la foule variée, n'a pu empêcher nos séances d'être suivies par des gens intelligents qui se pressaient dans notre salle, à tel point que des entrées étaient refusées.

La presse de Barcelone spécialement, et celle de l'Espagne en général, n'a dit que du bien de notre Congrès, et des orateurs qui ont traité les sujets spirites les plus divers.

Pour l'Esprit d'Allan Kardec, présent à ces séances, c'était une véritable fête ; ses élèves l'ont glorifié, et son âme, celles de sa compagne et de tous les esprits désincarnés qui ont servi la cause, ont dû être satisfaites du caractère évidemment supérieur de ce Congrès, et de son influence morale, soit sur l'esprit public, soit sur l'esprit des délégués.

Notre délégué a noué de bonnes, solides et amicales relations avec MM. José de Fernandez, vicomte de Torres Solanot, Huelbes Temprado, San Benito, Nicolau, Chiaia père et fils, D^r Hoffmann, Ungher, De Oña, de Garay, Eulogio Prieto, l'aimable et si sympathique Mme Chiaia, le poète Amalia Domingo y Soler, Miguel Vivès, et Damaso Calvet l'ingénieur et grand poète catalan, M. Clément Goupille et sa famille si hospitalière, de Tarragona.

Les membres de la presse ont pris rendez-vous avec M. P. G. Leymarie pour lui demander des explications plus précises au sujet du spiritisme, les discours n'en donnant qu'une théorie incomplète, ce qu'il leur a accordé de grand cœur ; la presse est le meilleur instrument de propagande.

Notre délégué a dû parler deux fois en français ; il lui semblait étrange de s'adresser à un auditoire Espagnol et Catalan, qui ne le pouvait comprendre, sauf quelques exceptions ; néanmoins, il a voulu complaire à nos frères qui lui ont demandé de faire l'histoire du spiritisme et conséquemment celle

d'Allan Kardec ; à la troisième séance, il fut prié de parler de la Ligue de l'enseignement et du familistère de M. Godin de Guise, œuvres très connues à Barcelone dont la population est la plus avancée et la plus pratique de toute l'Espagne. La presse a voulu le compte-rendu sommaire de ces discours.

Dans les travaux très suivis et laborieux des 11, 12, 13, 14 et 15 septembre, il a été convenu que tout ce qui avait été dit et fait, serait imprimé en trois langues : Espagnole, Française, Italienne. Pour l'année prochaine, les délégués ont demandé un Congrès à Paris, le 1^{er} septembre 1889, Congrès spirite international qui appuierait les décisions prises par celui de Barcelone, en les élargissant. Notre délégué a promis au nom de la Société scientifique du spiritisme de faire droit à ce vœu, et de demander l'appui et la coopération de tous nos frères de la France et de l'étranger, y compris des spiritualistes Anglais, Allemands et Américains. Voici des travaux de fédération à effectuer en vue de ce Congrès, auquel les délégués Espagnols, Belges, Italiens et Américains promettent d'assister avec bonheur, en y conviant tous les hommes de bonne volonté.

Les travaux des correspondants, très nombreux, ont été lus et écoutés avec attention et un grand intérêt, le Congrès a fait droit à leurs vœux par les affirmations et les propositions suivantes, en décidant que l'école de langue Espagnole, et l'école Franco-Belge-Italienne, feraient, chacune, leurs affirmations et propositions respectives.

A l'unanimité, les conclusions suivantes de l'école espagnole ont été adoptées :

« Le premier Congrès spirite international affirme et proclame l'existence et la virtualité du spiritisme, comme science intégrale et progressive. Ses fondements sont : L'existence de Dieu. — L'infinité des mondes habités. — La préexistence et la persistance du spiritisme. — La démonstration expérimentale de la survivance de l'âme humaine par la communication médianimique avec les esprits. — L'infinité des phases dans la vie permanente de chaque être. — Récompenses et peines, comme conséquences naturelles des actes. — Le progrès infini. — La communion universelle des êtres. — La solidarité.

Le caractère actuel du spiritisme se formule ainsi :

- 1° Il forme une science positive et expérimentale ;
- 2° Il est la forme contemporaine de la révélation ;
- 3° Il consacre une étape importante du progrès humain ;
- 4° Il donne une solution aux problèmes les plus profonds, moraux et sociaux ;
- 5° Il rehausse la raison et le sentiment, il satisfait la conscience ;
- 6° Il n'impose aucune croyance, il invite à une étude ;
- 7° Il réalise une grande aspiration qui est la conséquence d'une nécessité historique.

Conséquent avec les principes énoncés, le Congrès entend que toute Société et tout adepte, doivent, par les moyens légaux à leur disposition, prêter appui et coopération aux individualités, aux collectivités qui s'occupent de civiliser les hommes ; aussi le Congrès conseille-t-il :

A : L'étude complète de la doctrine spirite.

B : Sa propagation incessante par tout moyen licite.

C : Sa réalisation constante par la pratique des vertus publiques et privées.

Pour obtenir ce résultat, le Congrès entend que chaque société, et tout adepte spirite, doivent regarder tout homme de bonne volonté comme frère dans la lutte de la vie, le combat contre le vice, l'erreur et la souffrance ; pour cela il conseille :

D. Le respect de tous les investigateurs, de tous les propagateurs de vérités, même s'ils ne sont pas spirites ;

E. L'effort constant en vue de laïciser la société dans toutes les sphères de la vie ;

F. Chercher à obtenir la liberté absolue de pensées, d'enseignement intégral pour les deux sexes, de cosmopolitisme embrassant toutes les relations sociales ;

G. La fédération autonome de tous les spirites, de tout adepte appartenant à une société constituée, chaque société devant maintenir des relations constantes avec le centre de sa localité, tout centre local avec le centre national, et chaque centre national avec ceux des autres nationalités.

Enfin le Congrès note qu'il n'est pas convenable d'accepter sans examen les doctrines d'une individualité ou d'une société qui ne veut pas admettre ses conseils ;

Il fait aussi remarquer qu'Allan Kardec a démontré dans ses ouvrages, le danger de la croyance excessive dans les communications médianimiques *qu'il faut, dit-il, soumettre au creuset de la raison et de la logique*, le seul fait de la mort ne donnant pas le progrès. »

Adopté : José C. Fernandez, président honoraire.

MM. les présidents effectifs : Vicomte de Torres Solanot, Pierre Gaëtan Leymarie, Elisio Ungher, Huelbes Temprado.

Vice présidents : Dona Amalia, Domingo, Giovanni Hoffmann, Facundo Usich, Pedro Fortoult, Ercole Chiaia, Edward Froula, Miguel Vivès.

Secrétaires : MM. San-Benito, Eulogio Prieto, Modesto Casanovas, Narciso Moret. — 15 septembre 1888.

A l'unanimité, le bureau qui précède, et tous les délégués, ont accepté ce qui suit, affirmé et proposé par MM. Eulogio Prieto, De Garay, De Oña, Ercole Chiaia, Giovanni Hoffmann, E. Ungher, José Nicolau Bartomeu, Pierre Gaëtan Leymarie, délégués Belges, Cubains, Français et Italiens :

« Le Congrès spirite international, réuni à Barcelone, le 8 septembre 1888, affirme et proclame l'existence réelle et indiscutable des rapports entre les âmes incarnées et désincarnées.

Considérant ce fait dans ses phases diverses, le Congrès fait les déclarations suivantes :

1° Le spiritisme est une science positive et expérimentale sanctionnée par l'investigation suivie et par l'histoire ;

2° Le spiritisme est une science philosophique supérieure qui satisfait plus que toute autre la conscience, la raison et la justice ;

3° Le spiritisme est une science psychologique qui nous prouve l'existence de l'âme et nous donne l'explication la plus logique des rapports mutuels de l'âme et du corps ;

4° Le spiritisme est une science divine qui donne une croyance rationnelle en Dieu, — la certitude d'une vie future — qui établit la responsabilité de nos actes selon la stricte justice, et prouve la nécessité des réincarnations successives comme moyen de progrès indéfini, soit sur notre planète, soit dans les mondes sidéraux ;

5° Le spiritisme doit devenir une science sociale pour résoudre les problèmes humanitaires suivants : D'éducation et d'instruction intégrale pour les deux sexes. — De législation. — De propriété. — De mutualité. — D'association. — De fraternité ;

6° Le spiritisme est la véritable école du respect dû à tous les chercheurs de vérités, lors même qu'ils ne sont pas les adeptes du fondateur de notre philosophie, de notre grand vulgarisateur Allan Kardec.

En conséquence le Congrès adhère aux propositions suivantes, que les délégués se proposent de mettre à exécution dans leurs pays respectifs, dès que des circonstances favorables le leur permettront ;

A. Tendre continuellement à unir, à fédérer tous les spirites d'un même pays, à fédérer entre eux tous les centres spirites nationaux ;

B. Introduire les éléments de la doctrine spirite dans l'enseignement populaire, et posséder des chaires de philosophie spirite dans nos écoles supérieures ;

C. Propager la doctrine dans les masses, les ateliers, les centres industriels, les plus humbles mansardes, par les brochures, les conférences gratuites, par la voie de la presse ;

D. Prévenir les groupes et les centres spirites que le maître Allan Kardec nous a spécialement prévenus contre la crédulité excessive de l'enseignement donné à l'aide des communications d'outre-tombe : « il faut les soumettre à un critérium sévère, disait-il ; cette crédulité, sans contrôle, discréditant le spiritisme ; »

E. Bien recommander à tout ami sérieux du progrès, l'étude suivie et impartiale des œuvres, des faits spirites, et de la science en général ;

F. Etablir que, s'il faut logiquement une fédération spirite locale, départementale, régionale, nationale, chacun doit avoir, selon ses tendances et son génie, complète liberté d'action dans le domaine du spiritisme ;

G. Enseigner le dédain de l'ostracisme, nos rangs devant toujours rester largement ouverts ;

H. Intéresser les spirites à l'étude de la coopération et de l'association pratique, selon le mode institué à Guise (France) par M. Godin, fondateur du Familistère ; pour éteindre les haines de classes, et rendre impossibles les révolutions et leurs violences, comme cet homme de bien, viser à l'association du capital et du travail ;

I. Transformer les prisons pénitenciaires en institutions de moralisation, pour réhabiliter l'homme tombé dans le mal, exactement comme le fait à Paris la Société des libérées de Saint-Lazare, sous la direction de l'honorable et courageuse Mme Isabelle Bogelot ;

J. Etablir un mouvement d'idées pour seconder toute action ayant le but de modifier les systèmes civils et pénaux de chaque pays dans le sens de la charité et de la justice selon le spiritisme ;

K. S'unir à toute société constituée pour empêcher les conflits entre les nations au moyen de l'arbitrage international permanent ;

L. Tendre progressivement à désarmer les nations, à abolir les frontières à l'aide de la parole et de la presse ;

M. Demander la suppression de la peine de mort partout où elle existe ;

N. Travailler à détruire l'esclavage sous toutes ses formes. » — 15 septembre 1888. — Les délégués Belges, Cubains, Français et Italiens.

Nota : Nous avons été heureux de constater que nos amis Espagnols, dans leurs déclarations, ont oublié l'objectif un peu arriéré de leur programme, pour prendre des décisions plus en harmonie avec le mouvement moderne, l'échange d'idées entre délégués de tous les pays n'est pas étranger à ce bon pas en avant ; nos tendances sont les mêmes, le même souffle les anime, la doctrine d'Allan Kardec est une et homogène pour les sociétés représentées au Congrès ; en somme rien ne leur est indifférent lorsqu'il s'agit des manifestations de la vie universelle.

Deux faits nouveaux : 1° Un orateur éminent de Madrid, point étranger au spiritisme, donnait le dimanche 16 septembre une conférence dans le vaste cirque de Barcelone, au nom de 150.000 signataires libres-penseurs ; les tendances généreuses des spirites ayant convenu aux Barcelonais, ils ont prié les présidents du Congrès spirite de présider la conférence ; M. le Dr Huelbes Temprado, notre F.E.S. à titre de spirite libre-penseur, a prononcé

de nobles et belles paroles et la foule qui remplissait le cirque l'a acclamé autant que le grand orateur de Madrid ;

2^e Un groupe nombreux de Galériens, à Tarragona (Arragon,) auxquels nos frères de cette ville ont distribué des volumes d'Allan Kardec, se sont amandés et se réunissent pour faire des évocations et se consoler mutuellement ; ils ont envoyé une adresse touchante au Congrès spirite.

Pour la Société scientifique du spiritisme : P.-G. LEYMARIE, H. JOLY.

LES SPIRITES DE LA VERA-CRUZ

Vera-Cruz le 1^{er} août 1888. M. P. G. Leymarie. F. E. S.

Ici, certainement, j'ai fait beaucoup d'adeptes parmi les pauvres. Aussi chez les gens d'éducation ou de science, et comme partout, ces derniers ont peur de voir leur nom figurer dans la liste des spirites ; ils croient probablement qu'on va les rôti tout vifs.

Parmi les croyants que j'ai faits, je compte : 1 Prêtre. — 1 Pharmacien. — 2 Médecins. — 1 Vénérable de la loge franc-maçon. V. M., beaucoup de catholiques et de protestants qui se chiffrent par milliers — 3 avocats — plusieurs francs-maçons — 1 Capitaine de navire, très incrédule son second, et l'équipage.

M. Antonio Gomez, propagateur dévoué à la cause du spiritisme, et auteur de 3 catéchismes du spiritisme, qu'il distribue gratis et imprime à ses frais, mérite certainement une place dans vos colonnes. C'est l'homme le plus consciencieux, le plus moral de tous les spirites de la Vera-Cruz.

M. A. Gomez, âgé de 60 et quelques années, vit dans la campagne, parmi les travailleurs, chez lesquels il fait de nombreux adeptes.

C'est, là, le seul nom qui soit à votre disposition et que je vous recommande ; le mien vous l'avez toujours, et sans prendre la peine de me consulter, en me plaçant comme guérisseur, et non comme météorologiste.

Pour tous les médiums guérisseurs, l'humilité avant tout ; nous ne tenons pas aux sciences mondaines, mais aux vérités divines.

Agréez, cher monsieur, mes sentiments très distingués. DE LAGRANGE.

LA SUGGESTION MENTALE ET LA MAGIE

Avez-vous déjà remarqué la tendance du mot « magie » à disparaître du langage ?

Qu'un Mélidès étonne aujourd'hui le public d'une représentation par les merveilles de ses divers « tours », demain, tout le monde parlera du célèbre prestidigitateur et la presse proclamera sans réserves la gloire du héros.

Mais vous n'entendez plus guère prononcer le mot « magicien » et il vous sera plus difficile encore de le rencontrer écrit.

Cette désuétude d'un vocable aussi en honneur autrefois est un reflet caractéristique de l'esprit du jour.

Tout ce qui ne tombe pas grossièrement sous nos sens, tout ce qui n'est pas susceptible d'une explication grossière est truc ou escamotage.

La magie ne correspond à rien de vrai et ne doit plus servir qu'à évoquer ironiquement les illusions de nos naïfs ancêtres.

Eh bien, c'est là une erreur; il y a presque toujours dans le répertoire des disciples de Robert Houdin un certain nombre de « tours » qui n'ont rien à voir avec la prestidigitation et sont bel et bien des faits magiques : des expériences de suggestion mentale.

Exemple : Au cours d'une séance, après avoir préparé le terrain des esprits par des tours « frappants » de subtilité et d'adresse, le prestidigitateur sentant le rapport bien établi entre le public et lui, sentant tous les cerveaux vibrer à l'unisson de son cerveau, le prestidigitateur, dis-je, prie trois personnes de l'assemblée de penser un nombre quelconque à leur choix.

Comme le magnétiseur, il s'est adressé naturellement aux sujets qu'il *sente* les plus convenables, ce qui n'implique nullement le compérage.

Aussitôt il tire d'une sacoche 3 enveloppes cachetées qu'il leur remet en les invitant à les ouvrir, et à y lire... le nombre qu'elles avaient pensé!

Tableau. Comme personne ne comprend tout le monde crie au truc. Lequel? Le voici :

Le magicien a suggéré tout simplement à ses sujets l'idée du nombre écrit d'avance par lui sur le pli qu'il a ensuite remis à chacun.

Il le déclare d'ailleurs lui-même : « Je vous ai obligé à penser comme moi », dit-il. Mais comme cela est contraire « au bon sens », le public proteste... mentalement.

Nous ne croyons pas aux sorciers, s'écrie-t-il avec un accent de dignité offensée; votre tour est très compliqué, très embrouillé et surtout très joli mais n'essayez pas de nous faire croire à votre pouvoir diabolique.

Refusant ainsi l'explication toute simple, presque évidente d'un fait, il s'obstine à la chercher dans le labyrinthe obscur d'un truc imaginaire dont il n'entrevoit même pas le fil.

Et l'on dit que l'homme du siècle est ami de la lumière! Allons donc! Aujourd'hui encore, si le mystère n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je veux cependant chercher à le détruire.

Voici un second exemple de transmission de pensée que tout le monde a pu applaudir l'année dernière dans divers cercles et cafés des environs.

Les artistes étaient deux, un homme et une femme, comme d'ailleurs tous les artistes en tournée : Monsieur et Madame X..., je ne me rappelle plus leur nom. Le premier présentait à reconnaître à la seconde, à travers un épais bandeau faisant plusieurs fois le tour de la tête, divers objets recueillis au hasard dans la salle.

Qu'est ceci ? Qu'est cela ? demandait-il uniformément. Et ceci ? Et cela ? Madame répondait sans jamais se tromper.

« C'est un chapeau, un porte-monnaie, une pipe, une montre, une carte de visite ».

Elle lisait même correctement la carte.

L'impression était générale et profonde. Comme les conditions très nettes du « tour » excluaient toute idée de supercherie, la plupart étaient forcés d'admettre la « vision réelle à travers les corps opaques ». C'est ainsi que le programme la qualifiait.

On ne se doutait guère que Madame X... aurait tout aussi bien pu reconnaître les objets si ceux-ci eussent été placés derrière elle. La seule condition essentielle était que Monsieur X... les présentât ou tout au moins les vit lui-même pour en suggérer mentalement les images à sa femme, à mesure que celle-ci était interrogée.

Madame X... voyait donc ou plus justement sentait par les yeux de Monsieur X...

Pouvait-elle voir aussi par ceux de toute autre personne, les miens par exemple ?

C'est ce que je voulus expérimenter, prévoyant toutefois le résultat négatif de mon épreuve.

Je priai donc un jour le magicien de passer dans une pièce voisine pendant que je le remplacerais auprès de sa femme.

Celle-ci ne reconnut plus rien « à travers le bandeau ».

C'est qu'il n'y avait pas entre mon cerveau et son cerveau, entre « mon âme et son âme » ce rapport intime, cette unitonalité, cette sympathie nécessaire, établis entre elle et son « compère » par un long entraînement.

J'offre en exemple à mes lectrices cette honnête dame « ne voyant que par les yeux de son mari ».

A ce propos je répéterai ce que j'ai déjà dit, relativement aux préjugés. Dans tous les adages des peuples et les formules de leurs dialectes, de même que dans toutes les images de leur littérature il y a un fond de *vérité* que les progrès de la psychologie mettent insensiblement en lumière. On reconnaîtra un jour la science des poètes, locution qui, aujourd'hui, paraît paradoxale.

Il y a dès maintenant des volumes à écrire sur le génie des mots.

*
**

Je m'aventure peut-être en présentant en mon nom cette adaptation de la suggestion mentale à des expériences de magie.

Je sens qu'il est temps pour moi d'invoquer l'autorité de savants connus et surtout de m'appuyer sur des expériences ayant un caractère plus sérieux.

Celles-ci ne font d'ailleurs pas plus défaut que celles-là.

Un auteur des plus distingués, connu par une remarquable bibliographie consacrée au positivisme, M. Ochorowicz, professeur à l'université de Lemberg, a réuni dans un ouvrage paru l'année dernière tous les travaux produits par la suggestion mentale.

Les deux expériences citées plus haut peuvent servir de type à un grand nombre de celles faites dans des conditions irréprochables par lui et ses collaborateurs.

Un autre type sert à établir la transmission des sensations dans l'état somnambulique.

Le magnétiseur endort son sujet, puis lui bande les yeux et se place à distance derrière lui, séparé par un paravent, parfois même dans une autre pièce.

Il se fait alors pincer à divers endroits du corps par l'un des témoins.

Presque chaque fois le somnambule exprime sa douleur en se frottant la place correspondant exactement à la partie pincée chez le magnétiseur.

Il percevait donc et partageait toutes les douleurs de celui-ci, grâce à la « sympathie » établie entre eux.

Or sympathie signifie justement par son étymologie grecque : action de souffrir avec une autre personne, Voilà encore un exemple du génie des mots.

On y lit des exemples d'ordres donnés à distance à l'insu du sujet et exécutés ponctuellement : Sur une série de 22 expériences faites par le Dr Dusart et M. Pierre Janet, le sommeil a été obtenu 16 fois à 7 et 12 kilomètres de distance par un ordre mental donné sans entente préalable avec le sujet ni son entourage !

Ai-je besoin de dire que dans tout ce travail scientifique aussi pénible qu'intéressant, ces vaillants pionniers s'entouraient de toutes précautions de méthode nécessaires pour rendre leurs conclusions irréfutables. Et ces savants c'étaient MM. Charles Richet, docteur agrégé de la faculté de Paris ; les professeurs Liebault et Bernheim, de l'Université de Nancy ; M. Beaunis, le célèbre physiologiste ; MM. Pierre et Paul Janet, critiques des revues philosophique et scientifique ; docteur Rostan, collaborateur du nouveau diction-

naire de médecine; Tissot, l'éminent pathologiste; les docteurs Puel, Comet, Charpignon, Foissac, Despine, Dussart, etc., tous auteurs connus, tous noms autorisés.

Ce qui n'est pas moins curieux, c'est l'analyse de tous les faits rapportés par les anciens magnétiseurs : le marquis de Puységur, Bertrand, Delenze, le baron du Potet, interprétés par eux selon l'esprit de l'époque.

Passés au crible de la critique, ces faits historiques acquièrent naturellement une grande importance et corroborent ceux produits dans ces derniers temps.

Charleroi (Belgique) :

D^r KARL SIEBEL.

(*A suivre*).

NOTE DE LA RÉDACTION : Nous insérons l'article suivant, d'un ancien et fidèle spirite, juriconsulte militant, qui demande l'avis de ses F.-E.-S. sur les idées qu'il émet. Il sait à l'avance qu'il trouvera des oppositions, mais il rend hommage avant tout, dit-il, à la vérité, à la logique, à l'esprit de justice que nous donne le spiritisme.

LA PROPRIÉTÉ

CE QU'ELLE EST DANS LE CODE CIVIL, CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE. (1)

La propriété est aujourd'hui conçue par les interprètes officiels du Code comme étant la personne sortie d'elle-même par l'exercice de ses facultés.

Quelqu'un a fait un arc pour tirer les animaux qui le nourrissent, cet arc est le prolongement de son bras. Il ne peut pas, disent-ils, ne pas le considérer comme absolument sien.

Pour ne pas dépasser la portée du principe, il faudrait s'arrêter au droit que le façonnement du bois et l'arrangement du moyen de tension ont créé sur l'arc à son auteur, c'est à un autre titre que cet auteur délient les substances premières, bois ou autre, que lui ont fourni la nature animale ou végétale.

Il n'y a dans ces objets rien qui dépende de sa personne, ils ne sont pas moins à la disposition de celui qui le suit, qu'à la sienne. La simple priorité n'a pas produit un droit d'appropriation exclusif sur la substance naturelle et immédiatement la nécessité d'une réglementation transactionnelle se fait sentir, si l'on ne veut voir apparaître les répétitions violentes et les hasards de la force.

Les mêmes interprètes officiels de la loi ajoutent l'exercice de ses facultés à procurer une pièce de gibier à un chasseur. Un groupe de prétendants

(1) Voir le livre de M. Duverger. L'athéisme et le Code civil. Pichon éditeur.

survenant, il les évince parce que sa détention est une continuation de sa personne; mais les nouveaux venus ne comprennent pas. Ils voient un produit naturel et ils réclament ce que n'a pas absorbé celui que les circonstances ont mis le premier sur le passage de la bête.

Encore un problème à peu près insoluble tranché bien lestement.

Le premier chasseur a fait œuvre de recherche et d'adresse; mais il a satisfait sa faim. A qui le relief? A un acquéreur; mais quel sera le prix de vente ou d'échange? La destruction plus ou moins prochaine de l'objet litigieux peut mettre fin aux discussions utilisables, sans que les débats théoriques soient pour cela moins interminables et insolubles.

Dans le même système, l'établissement qu'il en fait suffit pour donner à son auteur droit sur la cabane qu'il a construite, pour s'abriter lui et les siens.

Sans doute il a une mainmise sur la cabane agencée, mais en quoi les matériaux bruts, en quoi le bois et les branches des montants et des parois, les branches et les feuilles du toit, le terrain couvert, deviennent-ils la chose du constructeur? Et comment ce fait unique qu'il a rassemblé les matériaux et occupé le terrain, peut-il convertir sa détention de fait en un droit éternel? L'occupation ne saurait durer indéfiniment et par cette seule cause qu'elle a commencé. Nulle appropriation exclusive ne peut résulter d'elle-même.

Ils font observer que la terre est faite pour être cultivée et ils en induisent que celui qui l'occupe dans ce but peut se nourrir de ses fruits ou échanger ses produits contre d'autres biens.

Mais tout autre en fera autant que le premier possesseur; pourquoi exclure cet autre de la partie occupée, une fois la récolte faite et le travail payé?

La première condition de la liberté est d'admettre pareille possibilité de la part des autres et de ne pas leur nuire, or c'est l'exclusivisme qui est donné pour l'effet précis de la propriété telle que le Code l'entend.

S'emparer, malgré le détenteur, de l'arc qu'il a taillé, du gibier qu'il a capturé, de la cabane qu'il a bâtie et de la terre qu'il a cultivée, ce serait, dit l'interprète de notre loi, porter atteinte au respect dû à sa personne.

Cependant il n'y a pas de rapport entre la personne et la matière de l'arc ni de sa corde, entre la personne et la chair de l'animal abattu, entre la personne et ce dont la cabane est composée, entre la personne et le sol sur lequel repose le bâtiment, non plus qu'entre la personne et la vertu productive de la superficie terrestre.

Comment n'admettent-ils pas que reprendre pour tous l'arc, le gibier, la cabane et la terre, ce sera faire cesser une usurpation, quand la possession

du détenteur aura duré assez longtemps pour qu'il soit payé de sa peine. Il semble que ce serait reprendre le bien commun de tous, ce que l'Auteur de toutes choses a mis à la disposition de tous et préparé en vue de la satisfaction de tous leurs besoins.

D'après ces maîtres, le principe du droit de propriété serait en nous, il ne serait point le résultat d'une convention humaine ou d'une loi positive. Il serait dans la constitution même de notre être, et dans nos différentes relations avec les objets qui nous environnent.

On ne voit pas qu'un droit d'appropriation résulte de là pour l'individu, c'est un appel collectif qui en ressort, car les besoins sont les mêmes chez tous et la terre est la nourricière générale. Elle nous a été donnée à tous par notre auteur commun; et il a fallu une modification à cette vocation commune et collective pour qu'un usage exclusif fût admis.

On voit qu'au contraire une convention et une loi positive humaine ont été nécessaires. S'il y a des paresseux et des égoïstes, et si la plupart auraient voulu que d'autres travaillassent pour eux, nul ne s'est soucié d'être obligé de travailler pour les autres; ce ne sont pas des raisons pour que les premiers possesseurs à un titre quelconque et les travailleurs du premier jour excluent le reste du genre humain.

Faisons même observer que l'hypothèse posée par nos juristes ne s'est jamais rencontrée et pour ne pas récriminer, constatons que la propriété territoriale remonte plutôt à un soldat heureux qu'au travailleur inoffensif n'aspirant qu'à vivre de sa récolte.

Commentateurs du Code, vous vous appuyez sur ce que l'homme en naissant n'apporte que des besoins; qu'il est chargé du soin de sa conservation qu'il ne saurait exister ni vivre, sans consommer, et vous en concluez qu'il a un droit naturel aux choses nécessaires à sa subsistance comme à son entretien et qu'il exerce ce droit par l'occupation, par le travail, par l'application raisonnable et juste de ses facultés et de ses forces.

Il n'y a rien là qui justifie le droit privatif et individuel que vous proclamez. Le droit naturel que vous mettez en avant est le même pour tous, il est simultané pour tous les contemporains, il faut donc qu'il soit discipliné et réglé.

Si chacun travaillait assez pour se suffire et ne consommait que ce qu'il aurait produit, le règlement serait fait de lui-même; mais c'est à qui consommera le plus et produira le moins; de là, nécessité de règles arbitraires et factices, reposant sur des conventions humaines appropriées aux mœurs et aux habitudes que les passions ont fait prévaloir peu à peu.

Vous niez que la communauté dans le sens rigoureux qu'on y attache, ait jamais pu exister, et vous le niez tout en admettant que la Providence offre

ses dons à l'universalité, car ce serait, selon vous, pour l'utilité et les besoins des individus, puisqu'il n'y a que des individus dans la nature.

Or, voilà précisément une erreur. Il est plus vrai de dire qu'il n'y a que des collectivités, c'est-à-dire des familles, des sociétés volontaires et des agglomérations sociales, l'enfant ne peut vivre un moment sans secours, l'adulte réduit à ses propres forces ne peut presque rien et, si puissant soit-il par la conception, le plus habile doit avoir recours aux autres pour l'exécution, sans parler des emprunts qu'il a faits à ses devanciers pour concevoir et pour combiner.

Mais de là ne dépend pas la solution, car fût-il admis que dans le monde il n'y ait que des individus, le besoin de l'un n'exclut pas le besoin de l'autre, et il faut que tous ces besoins soient satisfaits; d'où la nécessité d'une discipline entre toutes ces équivalences, qui refusent de se réduire elles-mêmes, et dont beaucoup sont disposées à l'usurpation.

Vous invitez ceux qui reçoivent vos leçons, à ne pas craindre les abus de la richesse, et les différences sociales qui peuvent exister entre les hommes. Vous êtes rassuré parce que la bienfaisance et toutes les vertus dont la semence a été jetée dans le cœur des hommes supposent ces différences et ont pour objet d'adoucir et de compenser les inégalités qui en naissent et forment le tableau de la vie.

De ce qu'il y a des hommes vertueux et bienfaisants, ce n'est pas une raison suffisante de leur reconnaître à eux et aux autres qui ne se recommandent pas au moyen des mêmes qualités, plus que leur part dans les biens auxquels Dieu appelle tous ses enfants. Est-il bien raisonnable de compter sur la vertu des hommes pour réparer les injustices? C'est le contraire qui est le vrai. L'injustice est l'état normal et l'intervention individuelle ne fait que l'accroître.

Le moyen que vous préconisez n'a aucune efficacité. Vous lui attribuez gratuitement une puissance qui lui manque ainsi que le fait voir le spectacle contrastant de tant de misères et de tant d'opulence. Le nombre des bienfaisants est si petit que l'on serait tenté de dire que de temps à autre l'Auteur de toutes choses en fait paraître quelques-uns parmi nous, qui sommes indignes de compagnons vertueux, afin de nous rappeler notre céleste origine, et de nous faire voir par ces rares exemples ce que nous sommes appelés à devenir; c'est encore la preuve que nous ne sommes pas absolument abandonnés à notre malfaisance. nous sommes ainsi invités à mieux user de notre liberté et à nous diriger vers le bien.

Que vous fondiez la propriété sur le respect réciproque de la liberté ou que vous la basiez sur le respect de la personne, vous tirez immédiatement de la cause un effet qu'elle ne comporte pas.

Si c'est l'exercice de la liberté qui engendre la propriété, elle doit cesser avec cet exercice qui la fait naître, et il n'y a plus à respecter ce qui s'est évanoui. Or votre prétention est précisément qu'elle doit lui survivre et qu'une fois que cette liberté s'est exercée, elle a un effet indéfini, et même éternel. Oh ! logique de l'intérêt, quelle belle chose et de quels miracles tu es capable !

Celui qui agit dans sa liberté, sait bien que cet objet sur lequel il l'exerce est livré à l'activité de son voisin, comme à la sienne ; qui autorise cette première liberté à exclure les autres en se survivant à elle-même ?

Appelant l'utilité générale à la rescousse de la loi, vous dites encore : c'est par elle que nous avons conquis le sol sur lequel nous existons : c'est par elle que nous avons rendu la terre plus habitable et plus propre à devenir notre demeure. La tâche de l'homme étant pour ainsi dire d'achever le grand ouvrage de la création.

Ce sont là les titres de la collectivité que vous passez aux individus afin'ils les fassent valoir à leur profit singulier.

Vous invoquez l'expérience. Si, dites-vous, on jette les yeux sur ce qui se passe dans le monde, on est frappé de voir que les divers peuples prospèrent bien moins en raison de la fertilité naturelle du sol qui les nourrit qu'en raison de la sagesse des maximes qui les gouvernent. D'immenses contrées dans lesquelles la nature semble, d'une main libérale, répandre tous ses bienfaits, sont condamnés à la stérilité et portent l'empreinte de la dévastation parce que les propriétés n'y sont point assurées... En un mot, c'est la propriété qui a fondé les sociétés humaines. C'est elle qui a vivifié, étendu, agrandi notre existence.

Le fait fût-il exact, sa constatation ne saurait autoriser la conclusion que l'on en tire. Ce ne sont pas les propriétaires, ce sont les fermiers qui cultivent. C'est à ces derniers qu'il faut faire remonter l'honneur de la fertilité supérieure du sol, mais alors le mode de l'affermement peut, au point de vue de l'intérêt général, remplacer celui de la propriété individuelle, si celui-ci n'est pas conforme aux principes de la raison.

Pour démontrer que l'intervention des propriétaires est utile, nous ne supposons pas que vous lui voyiez cet avantage de permettre une augmentation du fermage à chaque renouvellement de bail.

L'attribut essentiel de la propriété est d'après vous la transmissibilité.

La propriété n'est pas si le propriétaire ne peut pas la donner aussi bien que la consommer.

D'accord, mais dans les limites de la propriété rationnelle et légale, si elle est à tort admise comme indéfinie, lorsqu'elle ne devrait être que tran-

statoire, la transmission n'aura lieu que pour le surplus du temps revenant au propriétaire donateur.

On peut vous concéder que le propriétaire a le droit de donner ce qui lui appartient au moment choisi par lui et que s'il lui a plu de disposer de ses biens au dernier moment de sa vie, la loi qui ne tiendrait pas compte de cette disposition *volontaire*, ne respecterait pas en la personne du disposant le droit de propriété.

L'attribution que fait le Code de la succession laissée par une personne morte sans avoir disposé de ses biens, est juste parce que le législateur s'est proposé d'exécuter la volonté de cette personne. « La loi doit agir comme eût agi le défunt lui même au dernier moment de sa vie s'il eût pu ou s'il eût voulu s'expliquer »... Le fait ordinaire n'est-il pas que le propriétaire mort sans testament, entendait laisser ses biens à son père, à défaut de celui-ci à son neveu, à son oncle... de quel droit supprimer ce testament tacite ?

A quoi bon créer un testament tacite ? Il n'a laissé à personne, c'est à la collectivité que ces biens sans maître reviennent. Il sait les suggestions auxquelles il a été en but, il n'y a pas succombé, c'est à la masse qu'il a voulu laisser son héritage. Les influences plus ou moins avouables ont plus de part que la liberté d'esprit du disposant dans la vocation testamentaire.

En tous cas, le droit de disposition suppose que l'on est maître sans conteste de ce que l'on transmet. Or, le défunt est-il maître des biens qu'il délaisse ? En y regardant même de loin, on voit bien vite qu'il n'y est attaché que par un lien légal bien faible. En quoi ce sol sur lequel repose sa maison lui appartient-il ? et ces matériaux qui composent le bâtiment, en quoi sont-ils siens ? Il a payé la forme, mais non le fond qui est resté mise sociale. Et cette monnaie qui lui a servi pour le paiement, en quoi était-elle sa chose ? parce que l'Etat l'avait frappée de sa double estampille ; mais qui a pu lui attribuer aux dépens de la masse, cette valeur métallique se trouvant recouverte de l'une et de l'autre empreinte ? Quant à l'agencement, c'est l'œuvre de toutes les générations précédentes.

Il y a donc dans ce que laisse le défunt plus de biens à la masse qu'à lui-même.

Il y a matière à transaction, et ce n'est dépouiller personne que de demander à compter et d'attribuer à chacun ce qui peut lui revenir honnêtement.

Les héritiers ou légataires sont trop exigeants en voulant tout garder.

Résumons ces quelques observations.

Le respect de la personne et celui de la liberté justifieraient une occupation transitoire, et ceux qui en excipent concluent à une occupation indéfinie avec facilité absolue de transmission, ce que le principe ne comporte pas.

La nécessité de donner satisfaction aux besoins de la nature humaine sont la justification du droit de tous et l'on prétend en faire sortir une appropriation privée.

L'utilité générale peut commander l'attribution des jouissances divises, tandis que la prétention est d'en faire sortir la division définitive du sol.

On voit que toujours les interprètes de la loi de propriété telle qu'elle existe, exagèrent les conséquences des principes qu'ils ont posés et les exagèrent surtout quand après avoir de l'occupation temporaire et transitoire fait sortir l'attribution définitive, ils prétendent ajouter à celle-ci une puissance éternelle et indéfinie de transmission pendant la vie et après la mort.

Ils ont pu établir une nécessité d'appropriation de jouissance temporaire et celle de l'intervention d'un pouvoir faisant la part des droits et des intérêts rivaux.

Le pouvoir du passé a donné beaucoup d'étendue à l'appropriation, le pouvoir nouveau peut être moins facile.

Personne et liberté, tout se résume en nécessité du travail et récompense de la peine. Le législateur actuel trouvera-t-il la limite exacte et fera-t-il la juste part du présent et de l'avenir? il est permis de l'espérer. On peut essayer. Que par un droit d'héritage qui lui serait reconnu sur les successions éloignées, l'Etat rentre en possession d'immeubles, et il pourra les revendre moyennant des prix qu'il fixera et suivant des adjudications qui porteront sur le temps réduit pendant lequel l'acquéreur détiendra l'objet dont il sera devenu possesseur. (Voir la revue de M. Ch Fauvety, N^{os} de mai et de juin 1878, et le journal de M. Godin, N^{os} des 23 et 30 juin de la même année, et bien d'autres numéros ultérieurs).

Terminons par quelques observations qui suivant nous, sont de la plus haute importance.

Nous ne disons pas que ceux qui ne possèdent rien ont été injustement dépossédés, nous voulons avant tout faire reconnaître aux détenteurs du sol et de la richesse auxquels nous nous adressons plus spécialement comment ils sont en faute.

Le droit qui régit l'acquisition de la propriété ainsi que la transmission à en faire a une existence de fait. Il est l'œuvre des générations précédentes, dont la génération actuelle ne peut répudier l'héritage. Elle est venue pour subir l'œuvre de ses prédécesseurs et l'améliorer : ce sont nos anciens qui revivent en nous.

Nos rôles sont intervertis. Ceux qui mésusèrent de la richesse, souffrent de la pauvreté, ceux qui ayant été pauvres jouissent de la richesse sont appelés à en réformer la constitution dans ce qu'elle peut avoir de vicieux.

Pauvres, ayez donc sans cesse dans le cœur et l'esprit cette pensée : Nous

l'homme fortuné et nous avons trouvé tout naturel que notre possession fût égoïste; actuellement que nous sommes dans le besoin, souffrons la loi que nous avons faite, et ne nous révolons pas contre une situation organisée avec notre concours : nous rêverions vainement d'en sortir autrement que par les voies du travail et de la justice; la puissance souveraine qui, cette fois, nous a imposé la misère, saurait bien nous rendre à notre condition égoïste de coupables prétendant échapper à un châtiment.

Déshérités, tenez pour certains que c'est votre fait qui vous a privés de l'héritage paternel et que vous ne serez appelés de nouveau pour y prendre part qu'autant que vous l'aurez mérité et que ceux de vos frères qui détiennent ce que vous avez justement perdu vous convieront au partage.

La démonstration faite ou à faire concerne donc les détenteurs de la richesse, ce sont eux qu'il s'agit de convaincre d'abord qu'il est un moment où ils deviennent des usurpateurs par rapport au genre humain de l'avenir, et ensuite, qu'il est de leur intérêt d'avouer leur faute, comme de contribuer à en effacer les traces.

Il leur importe avant tout de reconnaître que cette situation préférable qu'ils occupent n'est pas définitive, et qu'il faudra la quitter dans quelques années au plus tard, dans un jour, dans une heure peut-être : que deviendront-ils alors ? Ils n'ont certes pas accompli le but de la vie terrestre. Ils devront revenir et alors que seront-ils ? des pauvres, des prolétaires plus ou moins malheureux et misérables selon qu'ils auront plus ou moins mésusé de leur situation présente. Nous ne saurions donc trop insister sur cette considération que la loi du retour en ce monde entraîne pour les possesseurs la nécessité de discuter leur situation présente et de bien examiner si elle est conforme à la justice afin qu'au retour parmi les hommes, ils n'aient pas à subir un sort qu'ils auraient pu éviter et dont la dureté leur semblerait odieuse. Les riches de l'avenir auront à leur opposer leur conduite du passé et à leur reprocher de n'avoir pas quand ils en avaient le pouvoir et les moyens, modifié un état de chose dont la rigueur les accable. L'humanité gravite dans un cercle d'égoïsme qu'elle doit et peut rompre : c'est à ceux qui semblent actuellement favorisés à constater les erreurs des générations précédentes dont ils firent partie et à les corriger pour le bien de l'humanité future dans laquelle la plupart auront un rôle à remplir.

Nous plaçons donc la démonstration qui précède sous le couvert de cette double certitude que le mal et la révolte sont sans objets, tandis que le travail et le dévouement auront leur récompense nécessaire et immanquable.

P. P. COURTÈPE, *jurisconsulte.*

MOULAGES DE FORMES MATÉRIALISÉES

(Suite. Voir la *Revue Spirite* du 15 juin 1888.)

Je parlerai de la production de moules dont les moulages démontrent la forme identique du même corps, obtenus soit avec une femme médium, soit avec le D^r Monck. Une séance offrit cette particularité remarquable que les moules présentés aux personnes présentes à la séance, étaient encore sur les membres matérialisés; ils apparaissaient en dehors des rideaux; les assistants les retiraient des membres qu'ils recouvraient, et M. Reimers décrit ainsi ce fait :

« La force fut bientôt à l'œuvre; on entendait des clapotements dans l'eau; je dus m'avancer, aider la forme matérialisée à retirer son pied du moule, et je sentis que le pied se retirait très vivement, avec un bruit particulier; je conservai le moule dans ma main; le même soir nous obtînmes deux mains. Ces trois moules, jusque dans les moindres détails, indiquent les lignes, les marques caractéristiques que j'avais vues antérieurement sur les mains et les pieds de Bertie, alors que les résultats obtenus l'avaient été par la médiumnité de M^{rs} F.

A cette séance l'on obtint le moule d'une autre forme matérialisée; elle se présentait sous le nom de « Lily » ce fait fut une preuve remarquable de la sincérité du phénomène. M. Oxley étant présent, en donna une courte description dans le « *Spiritualist* » du 21 avril 1876, et peu après, dans deux articles publiés dans le *Spiritualist* du 24 mai et du 26 juillet 1878.

M. Oxley m'envoya les moulages originaux de ces moules; voici l'article qui se rapporte à la main de Lily, dans le « *Spiritualist* » du 24 mai 1878.

« La gravure sur bois est une copie de la photographie d'un moulage en plâtre de Paris, obtenu d'un moule fait par un esprit matérialisé, s'appelant Lily, le 11 avril 1876, dans des circonstances où la fraude était impossible. Le médium, après avoir été visité, entra dans le cabinet improvisé; deux figures féminines, Bertie et Lily, apparurent à l'ouverture des rideaux. Alors le médium lui-même mit son corps en dehors des rideaux; les deux figures apparurent à l'ouverture supérieure. Deux autres figures mâles se montrèrent. Nous voyions à la fois le médium, et quatre esprits matérialisés, ayant tous des signes caractéristiques bien connus de leur vivant.

Toutes les précautions furent prises; nous étions capables de découvrir l'imposture si pareille chose eût été tentée; le moule et le moulage parlaient d'eux-mêmes, l'épiderme y est distinctement dessiné, la courbure des doigts montre qu'il n'ont pas été retirés par les moyens ordinaires. Je portai le moule chez un sculpteur, qui prit le moulage lui-même.

J'avais préparé la paraffine, l'avais placée dans le cabinet, et Bertie donna un moule de sa main à M. Reimers ; un, de son pied, à moi ; Lily demanda si j'en voulais un de sa main. « Oui dis-je. » Elle plaça sa main dans la paraffine, projeta le bras en dehors des rideaux, la main garnie du moule, me demandant de le lui enlever ; je l'atteignis par-dessus la table, la main fut retirée et le moule me resta.

Le phénomène était évident, au-dessus de tout soupçon ; le médium avait été visité, et la grande table circulaire, avait été placée contre les rideaux, les assistants, en demi-cercle, cernaient le cabinet ; il était impossible de franchir ce cercle sans être vu, la lumière étant suffisante pour voir tout objet distinctement.

La main obtenue n'était pas celle du médium ni d'aucun des assistants, nous repoussons l'hypothèse de l'action d'une personnalité humaine vivante.

Une figure féminine qui semblait humaine, projeta le bras nanti du moule en dehors du cabinet ; lorsque la main fut retirée, le moule me resta entre les mains. Les témoins de ce fait ont corroboré la sincérité de cette narration. L'existence de l'action, de l'exercice d'une énergie étrangère au médium et aux personnes présentes, est concluante ; le fait de la vie, individualisée dans une nature d'être inconnu, est établi inéluctablement.

La courbure des doigts, que me représente le moulage, est telle, que, retirer sa main d'un moule pareil, est impossible, ce moulage n'a aucune trace de division ou d'ajustement, il témoigne de son origine anormale.

Le moulage original du pied de « Bertie », que M. Oxley a eu la bonté de m'envoyer, témoigne également, les creux des doigts eussent dû se remplir de paraffine, former une série de cloisons qui eussent dû se briser si le pied eût été retiré à la façon ordinaire ; et la forme de ces doigts est nette ; ils ont été retirés du moule de paraffine, sans que la douce substance qui compose la série de cloisons soit froissée ; la forme des lignes des doigts est parfaite, aussi celle de la plante des pieds et à leurs points de division, comme l'a observé M. Oxley. Autre particularité : le second doigt du pied est placé au-dessus de l'autre ; à sa racine, il mesure quatorze millimètres de largeur, tandis que, à l'ongle, il en a dix-neuf ; forme du doigt et petites lignes à la racine du doigt parfaitement reproduites ; le doigt retiré du moule, à la manière ordinaire, ces lignes eussent disparu, le doigt eût été de gros-seur uniforme sur toute sa longueur.

M. Oxley a fait une description détaillée du moulage en question, avec croquis, dans *The Spiritualist* du 26 juillet 1878, aussi MM. Hardinge-Britten dans *Nineteenth century miracles* (Manchester, 1884, p. 204).

Outre ma correspondance avec MM. Reimers et Oxley, M. Oxley m'envoya

un croquis du premier moulage obtenu du pied de *Bertie*, et celui du pied du médium, pris par lui-même.

Le moulage original du pied de « Bertie », en ce qui concerne la longueur du pied, coïncide avec la longueur du pied de « Bertie ».

Voici les réponses que j'ai reçues de M. Oxley ; elles contiennent des particularités intéressantes.

65, *Burg New Road, Higher Broughton, Manchester*, 24 mars 1886.

Cher monsieur, vous trouverez ci-joint le croquis du lieu des séances ; il y avait une porte dont la clef fut toujours enlevée au commencement des séances par moi ; la chambre était éclairée par une fenêtre donnant sur la rue, et je pris des dispositions pour la convertir en cabinet noir. Les jalousies vénitiennes descendues, volets intérieurs fermés et verrouillés, nous appendîmes une étoffe noire que je clouai solidement sur la fenêtre pour exclure toute lumière extérieure.

Il était impossible au médium d'enlever ces fermetures sans faire du bruit ; assis près du rideau, nous l'eussions entendu : il n'eût pu atteindre le sommet, debout sur sa chaise.

Nous entendions continuellement le clapotement de l'eau derrière le rideau. Nous posions la paraffine avant la fusion ; après l'obtention du moule, le poids du tout coïncidait, prouvant que le moule avait bien été fait derrière le rideau. Les moules obtenus sont parlants. Si ces moulages peuvent être faits par une méthode connue, qu'on le fasse devant nous.

Pour ce qui concerne le doigt du pied qui recouvrait l'autre, l'esprit qui l'a produit l'avait ainsi et le médium n'en avait pas de même à ses pieds ; les doigts des pieds de M. Firman, sont plus longs, n'ont pas le même caractère. L'esprit projetait son pied, avec le moule, hors du rideau ; dès que je l'avais saisi, immédiatement le pied était retiré, le moule me restait dans les mains.

WILLIAM OXLEY.

65, *New Road, Higher Broughton, Manchester*, 17 mai 1886. En voyage depuis cinq semaines, je rentre, ce qui vous expliquera pourquoi je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre.

Les moules des mains et des pieds étaient sur les membres des formes matérialisées quand elles les projetaient hors du rideau ; je les ai vus suffisamment pour certifier ce fait. La forme matérialisée me dit : « Prenez » ; je le fis et les corps, ou membres, furent retirés, on dématérialisa, les moules me restant dans les mains. J'ai vu, et j'ai toujours reconnu les mains de *Lily*, des mains de différentes autres dimensions, quelquefois pas plus grandes que celles d'un vigoureux enfant : à d'autres moments elles étaient d'une jeune femme : je ne crois pas que deux apparitions fussent exactement les mêmes, je savais qui c'était, et n'ai jamais confondu *Lily* avec d'autres

formes ; je savais, par une longue expérience, que *la dimension et la construction de la forme dépendaient des conditions fournies par le cercle.*

Si un étranger était présent je pouvais toujours noter une différence ; les formes étaient partiellement défectueuses, soit par la tête, soit par le buste ; d'autres fois elles étaient parfaites des pieds à la tête, tout dépendait des conditions. La main elle-même, étrange mélange de jeunesse et d'âge, me prouvait que ces formes matérialisées doivent plus ou moins partager la caractéristique du médium ; celles du médium sont différentes de celles que vous possédez, autant qu'il est possible que deux choses diffèrent entre elles.

Fréquemment j'ai vu la figure que j'ai reconnue être celle de *Lily*, dans deux autres maisons.

Dans la maison de M. Gaskel, je vis une fois cette forme se matérialiser et se dématérialiser sous une bonne lumière, en se tenant dans l'air, et non les pieds sur le plancher, comme s'ils étaient flottants. Je les touchais avec mes mains, et sentais les formes et la douceur des vêtements ; j'étais chez le D^r M...

La forme avait environ trois pieds de haut, en cette occasion. Ces faits, n'affectent point la sincérité du phénomène dont nous avons tous des preuves persistantes.

Je suis, cher monsieur, votre très sincère

(A suivre)

WILLIAM OXLEY : A. AKSAKOW.

LA SOCIÉTÉ DU FAMILISTÈRE

Jugée par M. VAVASSEUR, avocat à la cour d'appel de Paris

Auteur du « *Traité des Sociétés civiles et commerciales.* »

I

Nous parlions dernièrement de la solidarité du capital et du travail, impuissants l'un sans l'autre à rien produire ; mais solidarité ne signifie pas nécessairement alliance, surtout alliance cordiale ; aussi lorsqu'il s'agit de répartir le bénéfice obtenu en commun, la guerre s'allume et trop souvent l'un a la part du lion, l'autre étant réduit à la portion congrue.

Depuis l'avènement de la grande industrie, le débat s'envenime ; car il n'y a plus deux hommes en présence, un ouvrier et un patron ; celui-ci a disparu dans la société anonyme, être impersonnel et sans âme, aux yeux duquel l'ouvrier n'est plus qu'un instrument, auxiliaire et serf de la machine. Tel est le thème habituel et facile des revendications socialistes.

En théorie, l'accusation peut se soutenir ; cet organisme anonyme est, par nature, insensible et implacable ; mais heureusement il est mù et dirigé par

des hommes, à nous semblables, ayant comme nous des sentiments humains, et l'ayant souvent prouvé, tantôt par des subventions aux caisses de secours, tantôt même par des participations dans les bénéfices.



C'est un réel progrès dans nos mœurs industrielles, on ne saurait le nier sans injustice. Toutefois, subventions et participations ont un défaut commun, c'est d'être volontairement concédées ; aux yeux du peuple travailleur, ce sont des chartes octroyées par le bon plaisir, et il veut une constitution soumise à son agrément ; il est en dehors du contrat social et il demande à y entrer. En un mot, il veut être associé ; à ce prix seulement sera réalisée l'alliance du capital et du travail.

Il s'est trouvé, en France, un homme qui a osé tenter cette grande expérience, et qui vient de mourir, avec la consolation suprême d'y avoir réussi, c'est M. Godin, le fondateur du *Familistère de Guise*.

Dans ce mot même, il y a comme un indice de la pensée-mère de l'œuvre, car il éveille le souvenir du *Phalanstère* de Fourier, dont peut-être M. Godin fut un disciple. Mais celui-ci, à l'idée de phalange humaine, embryon de la société future, a préféré l'idée plus touchante de famille, modifiant d'ailleurs la chose avec le mot, en expurgeant les fantaisies, les « passions mécanisantes », même cette jolie « papillonne », si bien trouvée pour nommer l'amour du changement qui est au fond de tant de cerveaux.

Fourier répartissait les bénéfices acquis, par douzièmes, entre les trois facteurs de la production : il en donnait 5 au travail, 4 au capital et 3 au talent. C'était une proportion arbitraire ; et M. Godin en a cherché une autre rigoureusement logique et mathématique, basée sur l'assimilation du salaire du travail à l'intérêt du capital ; l'homme est un capital vivant, producteur de salaires, de même que le capital argent est producteur d'intérêts ; le bénéfice est donc réparti proportionnellement au montant des salaires et intérêts payés pendant l'année ; et à Guise, ce mode de répartition donne huit fois plus au travail qu'au capital. Il est prélevé toutefois 25 0/0 au profit du talent, personnifié dans l'administrateur gérant qui a 4 0/0 et dans les membres des divers conseils qui se partagent les 21 0/0 de surplus.

Les parts des bénéfices sont représentées par des titres qui donnent un droit dans la copropriété sociale ; et les travailleurs, employés et ouvriers, sont ainsi devenus successivement propriétaires de la plus grande part du fonds social.

N'oublions pas ces institutions de mutualité qui fonctionnent pour les sociétaires à tous les âges de la vie, ce qu'on appelle la Nourricerie, le Pouponnat, le Bambinat, des écoles, un théâtre, tout cela dans un établissement

unique, grandiose, où la plupart peuvent être logés. C'est le palais du Familistère et le triomphe de l'association.



Pour concevoir et organiser une telle entreprise, il ne fallait pas seulement, chose déjà rare, un homme d'abnégation, mais un homme de foi. Et le fondateur du Familistère avait foi à tout ce qui est grand et noble, à la justice, à l'humanité, à Dieu même, tout démodé qu'il soit selon certains beaux esprits, blasés plus que sceptiques. En tête des statuts, il y'a une déclaration de principes qui les ferait sourire de pitié, et qui débute par cette invocation, fort belle à notre avis : « Pour rendre hommage à Dieu, Etre suprême, « source et principe universel de la vie ; pour glorifier la vie elle-même, et « pour servir à l'avènement de la justice parmi les hommes, les présents « statuts sont établis, etc. »

Il y a, dans cet esprit, un côté mystique et religieux, mais aussi et parallèlement, un grand sens de la réalité qui en assure l'équilibre. L'homme fort est, dit-on, celui chez qui l'imagination et la raison sont unies dans une exacte pondération. On n'est pas éloigné de croire que le fondateur du familistère a été cet homme, lorsqu'on a parcouru l'ensemble des statuts, divisés en deux parties, dont l'une est consacrée à l'affirmation du principe philosophique et l'autre à l'établissement des règles juridiques qui doivent en rester la fidèle application.

Pour formuler ces règles, il ne fallait pas seulement subir les exigences d'une législation qui n'avait rien prévu de pareil, mais rechercher, sur un terrain neuf, comment on établirait les assises de cette alliance offerte par le capital au travail. De nouveaux rapports allaient naître entre l'ancien propriétaire et ceux qu'il élevait à son niveau ; quelle part devait-on faire à l'autorité nécessaire pour la direction ? quelle part au contrôle ? Là, se dressait ce problème, fondamental dans toute association rationnelle, comment concilier avec le bien social la liberté individuelle de chacun des associés ? Puis, ces nouveaux venus, salariés d'hier, devrait-on les admettre tous à la fois, sans un choix, sans un noviciat, et parmi eux n'y aurait-il pas de distinction, de classification à établir ?

Nous dirons comment le fondateur a résolu toutes ces questions ; il y a là un curieux sujet d'observation et d'étude, non pas seulement pour les juristes de profession, mais pour tous ceux qui ne se désintéressent pas de la philosophie sociale, même aussi et surtout pour les politiciens, qui pourront y puiser les règles de conduite, applicables aussi bien au Gouvernement des Etats qu'à celui des associations privées.

II

Les statuts du *Familistère de Guise* ne contiennent pas moins de 142 articles, avec un règlement général qui en a 103. Mais il faut dire, à la décharge du Fondateur, qu'il s'agissait d'une conception nouvelle, originale, et devant avoir à ses yeux une bien autre importance que celle d'une simple association privée, puisqu'elle devait offrir au monde « un exemple pratique de la possibilité de l'harmonie sociale » par la réconciliation du capital et du travail ; pour cet homme de foi sincère, c'était le type de la Société de l'avenir, la première monade de l'humanité nouvelle. Aussi, dans cet amas un peu touffu de règles statutaires, souffle-t-il comme un vent généreux de concorde, de fraternité et même de liberté qui déguise et adoucit singulièrement pour chaque individu, la tyrannie habituelle du lien social.

Il y avait pourtant une grave difficulté juridique, c'était de faire cadrer avec notre loi positive cette œuvre d'aspiration vers l'idéal. Le Fondateur y a réussi, à notre avis, *en se plaçant sous le régime de la commandite simple, qui a échappé jusqu'ici à la manie réglementaire ; car elle ne comporte que ces deux règles essentielles : un gérant, maître de l'affaire mais responsable ; et des bailleurs de fonds, armés du droit de contrôle et de conseil mais ne pouvant s'immiscer dans la gestion, n'ayant conséquemment que voix consultative.*

C'est, dira-t-on, la monarchie ancienne, avec un Conseil donnant des avis, et un Parlement des remontrances.

Non, car le Roi était irresponsable, inamovible et ses descendants comme lui à perpétuité. Le seul contrepois c'était, ce fut la Révolution.

Ici, le Gérant est révocable, ce qui est le caractère essentiel du mandat démocratique. Il peut être déposé par l'assemblée générale, qui statue souverainement sans appel ; et l'assemblée générale, c'est le suffrage universel en exercice, car elle est composée de tous les associés et chacun n'a droit qu'à une voix. La révocation doit être motivée bien entendu, mais les cas prévus sont nombreux et il suffit pour l'encourir d'avoir négligé de réunir les Conseils ou assemblées de l'association, ou de tenir les procès-verbaux de leurs avis.

C'est qu'aux yeux du Fondateur, ce n'est pas là une infraction minime. Il s'est délié de l'omnipotence du Gérant, quoique ce fut lui-même, et il l'a obligé, il s'est obligé de consulter, dans nombre de cas nettement spécifiés, tantôt l'assemblée générale, tantôt le Conseil de Gérance, les Conseils du Familistère ou de l'industrie, et les avis exprimés sont obligatoires pour lui. C'est la garantie constitutionnelle contre l'abus possible du pouvoir personnel.

Comment, dira-t-on, concilier de telles restrictions avec notre loi de la

commandite qui, en défendant aux commanditaires l'immixtion, leur impose par là même l'inaction ? Ici, il a bien fallu faire une concession à la loi et *les statuts s'inclinant devant la jurisprudence, ont décidé que, vis-à-vis des tiers, le Gérant demeurerait libre d'agir, mais sous sa responsabilité.*

Quelle merveilleuse abnégation de la part de ce fondateur, qui, autant que la loi le lui permet, s'efforce de diminuer son autorité, pour la subordonner à celle de ces affranchis d'hier, dont il fait ses égaux ! Quelle confiance dans la sagesse, dans la raison, immanentes en l'être humain ! Quelle foi en notre humanité, tant décriée et au sein de laquelle il cherche et trouve des hommes dignes de participer avec lui à l'édification de la nouvelle cité sociale ! Là, est en partie le secret de son succès ; ces collaborateurs d'élite, il a su les faire surgir par des noviciats, par des concours, par l'élection. Il y a une série d'épreuves si habilement ordonnées qu'elles pourraient servir de modèle dans toute association grande ou petite, politique ou privée.

Ajoutons, pour être complet, que M. Godin s'était réservé la Gérance pendant sa vie ; mais la royauté viagère de Romulus n'a pas nui à la prospérité de la ville qu'il fondait. Le Familistère qui, lui aussi, marche à la conquête d'un monde, saura profiter de cette forte impulsion originelle. Sera-ce à l'abri de la même constitution ? ou le spectre de la révision, qui trouble aujourd'hui tant de cerveaux, va-t-il pénétrer dans la place, sous prétexte de la fortifier mais au risque de la détruire ? *Di, avertite numen.*

LES RELIGIONS INFALLIBLES (1)

Au delà des vieux monts j'entends un glas qui sonne,
Quel est donc ce grand mort qui n'a pas de tombeau ?
Qui git abandonné sans émouvoir personne,
Et n'a, pour éclairer l'ombre qui l'environne,
En haut, pas une étoile, en bas pas un flambeau ?

Des palais écroulés dans un marais immonde
Lui font un lit de l'ange et de marbre glissant ;
Son linceul dont les plis pourraient couvrir un monde
Dans la noire épaisseur de cette nuit profonde
Jette un sombre reflet d'or, de pourpre et de sang.

On sent autour de lui comme une odeur fétide
De peuples égorgés et de bûchers éteints ;
L'anathème est encor sur sa lèvre livide
Et, de son bras raidi qui s'étend dans le vide,
Il semble nous montrer d'effroyables destins.

(1) Poésie obtenue en état de somnambulisme par Mme veuve Jaumein, de Liège, le 14 septembre 1888.

Le glas répercuté de royaume en royaume
 Roule à travers l'Europe et, franchissant les mers,
 Porté sur l'Océan par un vaisseau fantôme,
 Va faire tressaillir, atôme par atôme,
 La cendre des Incas dans les Pampas déserts.

La Mecque, Bénarez, toutes les villes saintes
 Sous leurs temples géants sentent le sol trembler,
 Les autels de granit et les coupoles peintes
 Chancellent sur leur base et mugissent des pîntes
 A leurs dieux impuissants qui les laissent crouler.

le Lama d'Asie en son palais magique
 Que la faux de la mort n'a jamris visité
 Interrompt un moment son lugubre cantique
 Pour écouter au loin cette voix métallique
 Qui lui prédit la fin de son éternité.

Et les dogmes de peur, et les dogmes de haine :
 Torture, enfer, néant, dieux jaloux, dieux vainqueurs
 Et toutes ces fureurs de la démente humaine
 Se dissipent enfin devant l'aube sereine
 De l'Idéal nouveau qui rafraîchit nos cœurs.

UN AMÉRICAIN MÉDIUM A ARDOISES

Le journal *Golden Gate* (*Porte Dorée*) de San Francisco, Californie, dans son numéro du 25 août dernier, donne le portrait et publie la biographie d'un jeune médium américain nommé Fred. Evans. Ce médium excelle, paraît-il, dans la production d'écrits et de dessins indépendants sur l'ardoise. Ce ne fut qu'en 1885 que ce jeune homme connut notre doctrine et devint un instrument pour les esprits. Avant, il était marin et ne s'occupait guère des mystères occultes. Il y a deux ans il se maria à San Francisco avec Mlle Agnès Stance, excellent médium aussi, à incarnation et à preuves. Depuis cette époque ses séances *publiques* données cà et là, mais en Californie seulement, ont été très fréquentées. Sa manière de procéder consiste en ceci : — faire nommer par l'auditoire un comité de trois personnes, à qui les ardoises, ficelées ou scellées, sont données par ceux des assistants qui désirent avoir des preuves. Souvent il arrive que le médium ne touche pas aux ardoises, ce qui n'empêche pas que l'écriture, etc., se fasse tout de même ; ordinairement les communications sont écrites d'une manière capricieuse, en zig-zag, quelquefois il y en a de vingt à trente sur une seule ardoise, lesquelles sont à l'adresse d'autant de personnes dans l'auditoire. En présence du célèbre professeur anglais, Alfred Russell Wallace, un portrait du père Pierrepont, grand prédicateur américain, décédé, fut exécuté sur une des ardoises, avec

des écrits en différentes couleurs, quoiqu'il n'y eût aucun crayon à l'intérieur; dans un de ces cas on constata trente-trois nuances différentes. Dans une autre circonstance des communications furent obtenues en douze langues différentes — en chinois, en hébreu, en grec, etc.

Il y a dix-huit mois l'esprit Saint-Clair, un des guides de ce médium, et qui avait été peintre sur terre, annonça qu'il se préparait à produire des photographies permanentes sur les ardoises. Le fait s'est vérifié dernièrement. Non seulement des esprits ont été ainsi photographiés, au nombre de trois ou quatre, sur chaque ardoise, mais des mortels aussi. Et, l'esprit ajouta : « — Je puis refléter l'image d'un vivant sur un nuage et là avec un esprit à côté de lui photographier les deux à la fois ». Toutes ces expériences se font en pleine lumière et sans trucs d'aucune espèce. On a constaté que l'esprit produisait à l'intérieur des ardoises une légère couche, comme un vernis, et que les portraits étaient fixés dans cette substance — et non à la surface.

Ce médium est allé, dit-on, avec sa femme, en Australie, pays où l'on s'adonne beaucoup au Spiritisme. Il y a eu un grand nombre de médiums américains et anglais qui sont allés dans ce pays. HENRY LACROIX.

L'ESPRIT DE L'ESPRIT

Monsieur Alexandre Weill, notre F. en spiritualisme vient de publier sous ce titre, un grand nombre de sentences et pensées extraites des œuvres des plus spirituels auteurs.

Plusieurs de ces maximes sont suivies de remarques et commentaires dus à la plume de M. A. Weill lui-même, et cette partie de l'ouvrage en est, nous le croyons, une des plus remarquables.

Il nous est impossible d'analyser le volume tout entier; les quelques passages qui suivent permettront à nos lecteurs d'apprécier la forme générale de cette œuvre intéressante.

Dès les premières pages, l'auteur démontre que, si l'homme peut agrandir son intelligence par l'étude et fortifier sa santé par un bon régime, il lui est impossible d'acquérir de l'esprit et de changer de constitution.

L'esprit, dit-il, est à l'intelligence ce qu'est la mélodie à l'harmonie. On apprend à harmoniser des sons tandis que la mélodie est fille de l'inspiration. L'intelligence et l'esprit réunis composent des chefs-d'œuvre immortels.

Page 9. L'esprit est un idéal divin de grandes choses, de grandes pensées et de grands sentiments. Sans doute, le véritable esprit a toujours été et sera toujours fort rare, cependant il y a des hommes d'esprit à toutes les époques de l'histoire des peuples, parce qu'il y a toujours, en ce monde, des âmes aptes à recevoir le souffle divin, c'est à-dire l'Esprit.

Page 12. Seuls, les hommes d'esprit peuvent être des hommes de génie; dans la langue sacrée, le mot génie se traduit : esprit.

Page 16. L'esprit seul met en lumière, ce qui s'exprime en hébreu par le mot : créer. L'esprit compare, juge et donne une forme à la création. L'esprit seul est créé à l'image de Dieu.

Page 22. L'esprit est le roi de l'humanité, il représente l'ordre qui a créé la liberté.

Page 26. Un homme vertueux est celui qui a l'esprit de savoir se passer des autres et de se suffire à lui-même. ne se laissant jamais inquiéter par l'ambition et les soucis qu'elle traîne à sa suite

Parmi les preuves à l'appui de la prédominance de l'esprit sur le progrès des peuples, M. A. Weill cite ces mots de Voltaire, au sujet des sectaires religieux : — Ils me demandent par quoi on remplacera leurs superstitions et leur sanglant fanatisme?... Voyez-vous l'homme pris par un tigre qui lui saute à la gorge et se demandant : Par quoi le remplacerai-je ?

Page 57. L'auteur s'adressant un jour à Mme de Girardin lui disait : Convenez que la véritable force de la femme est dans sa vertu. — Oui, répondit-elle, la vertu des femmes est la plus belle invention des hommes.

Elle aurait pu ajouter que toutes les femmes seraient vertueuses si elles avaient assez d'esprit pour juger, comme le fait M. A. Weill, que presque tous les hommes sont des sots.

Nous admirons le courage de cet écrivain qui ose nous dire de grosses vérités, nous le remercions d'avoir bien voulu mettre à la portée de toutes les intelligences le résultat de ses propres études sur l'esprit humain; néanmoins, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret, au nom de tous les lecteurs de cette œuvre originale : Une trop grande place y est donnée à l'esprit des autres ; comme M. A. Weill nous avertit qu'il a gardé le sien, nous espérons qu'un prochain volume, ne contenant que ses pensées et opinions personnelles, nous donnera le plaisir d'admirer toutes les ressources et les richesses du véritable Esprit.

H. P.

ESSAI DE PHILOSOPHIE UNIVERSELLE

par Mme ERSYLIE DUFAUT (1).

Nous devons féliciter Mme Ersylie Dufaut du courage qu'elle a de se déclarer spirite — bien qu'il faille à cela moins d'héroïsme que jadis.

Et nous devons la remercier d'avoir publié un livre simple et clair, fait pour donner à ses lecteurs le désir de pousser plus loin leur étude du spiritisme.

Dans son *Essai de philosophie* (le mot : universelle ne nous paraît pas justifié) Mme Dufaut raconte comment elle est devenue spirite. C'est l'histoire de beaucoup d'âmes honnêtes, d'abord maintenues sous le joug fanatique d'une Eglise, et qui s'éclairent peu à peu.

Peut-on être spirite et rester catholique ? Sujet délicat. Nous l'aborderons quelque jour si Dieu nous prête vie. En attendant, disons qu'on peut appartenir à n'importe quelle religion et croire aux Esprits, même à leurs manifestations. Mais, pour être spirite, il ne suffit pas de croire aux Esprits, il faut se rendre compte de leur enseignement et en profiter. Le spiritisme est une école de morale en même temps qu'une vive lumière jetée sur

(1) En vente à notre librairie, 74 pages. Prix : 0 fr. 30.

les ténèbres de l'autre vie. Qui le comprend bien, peut à notre avis, se passer de tout autre enseignement.

Mme Dufaut nous dit qu'elle avait trouvé admirables les ouvrages d'Allan Kardec, mais que, pour devenir spirite, il lui manquait la démonstration par les faits. Un jour, pendant une maladie, elle entendit très distinctement la voix d'un esprit lui dire : « Courage, mon amie, courage, la vie est si courte ! » De ce jour, elle fut absolument gagnée à la cause spirite, et plusieurs autres faits constatés par elle ou obtenus par d'autres, fortifièrent sa conviction et la rendirent inébranlable.

Depuis lors, Mme Dufaut répand les consolations et les espérances du spiritisme chaque fois qu'elle rencontre une âme blessée par le doute ou accablée par la souffrance. Aujourd'hui elle apporte sa pierre à l'édifice spirite par la publication de son *Essai de philosophie*, abrégé de ses connaissances, petit livre rempli de faits et d'arguments, que nous recommandons à tous ceux qui aiment le vrai uni au simple. Point de recherche littéraire dans cet ouvrage, mais un style clair exposant bien les idées, beaucoup de bon sens, et le désir d'être utile — tout à fait réalisé.

A. LAURENT DE FAGET.

NÉCROLOGIE

M. Seyer, J. président de l'Union spirite, à Reims, nous annonce le décès de Mlle LONDAT Antoinette; le corps de la mignonne fillette a été conduit au cimetière par nos F. E. S. si dévoués de la ville de Reims; nous serrons cordialement la main à la famille de M. Londat.

À Paris, est décédée la femme d'un homme de bien, du regretté médium ADOLPHE DIDIER, magnétiseur bien connu; une bonne pensée à cette dame si distinguée, à cette spirite convaincue, aussi à Mlles Adolphine et Antoinette, ses filles bien-aimées, si méritantes à tous les titres. Ce sont des sœurs en spiritisme.

Nous recevons la lettre de faire part de M. *Emile Malet*, officier supérieur et ancien professeur de science militaire aux écoles d'artillerie, lettre qui nous annonce le décès de sa chère compagne, née CAMILLE DE MOMMEROT, à l'âge de 70 ans; le médium des *Vies mystérieuses* est parti, pour contrôler, *in anima vili*, tout ce que ses guides lui ont dicté sur la vie sidérale, dans les communications si remarquables que nos lecteurs ont commenté et apprécié; inclinons-nous avec respect devant cette tombe d'une femme de cœur dévouée à la Cause, qui a porté sa pierre à l'édifice spirite. A. M. E. Malet, à ses enfants, toute notre sympathie bien fraternelle.

Mme PARKER, de Boston, conférencière en philosophie, et médium, professe en philosophie, nous dit-on, des idées toutes particulières qui appellent l'attention; elle est descendue, 37, quai des Grands Augustins, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIES DU DOLMEN D'ALLAN KARDEC, 1 fr. 50; émaillée.	3 fr. 50
<i>L'âme et ses manifestations dans l'Histoire</i> , par Eugène Bonnemère.	3 fr. 50
<i>Recherches sur le spiritualisme</i> , par W. Crookes (relié : 4 fr. 50).	3 fr. 50
<i>Episode de la vie de Tibère</i> , œuvre de la vie médianimique d'un groupe russe dictée par l'esprit de J.-W. Rochester.	3 fr. 50
<i>L'Abbaye des Bénédictins</i> , par l'esprit de J. W. Rochester, 2 vol.	6 fr. »
LE PHARAON MERNEPHTAH, par l'esprit de J.-V. Rochester, 2 vol.	6 fr. »
<i>La Magie dévoilée</i> , ou principes de science occulte, par M. le baron du Potet, relié et port payé. Epuisé et très rare. Se vendait 100 fr.	50 fr. »
RECUEIL DE PRIÈRES spirites; reliure ordinaire; 1 fr. 50; reliure chagrin.	3 fr. »
CONFÉRENCES SPIRITES; trois premières années 1882, 1883 et 1884. par M. Vallès, inspecteur général des ponts et chaussées.	5 fr. »
LA CHUTE ORIGINELLE SELON LE SPIRITISME, par M. J.-E. Guillet.	3 fr. 50
Les quatre Évangiles de J.-B. Roustaing et le Livre des Esprits, réponse à M. Al. Vincent, par M. J.-E. Guillet.	1 fr. »
<i>Le spiritisme dans l'antiquité et dans les temps modernes</i> , par le Dr Vahu.	5 fr. »
<i>Choix de dictées spirites</i> , par le Dr Vahu.	1 fr. »
<i>Psychologie transformiste</i> , évolution de l'intelligence, par le capitaine Bourguès.	1 fr. »
<i>Études spirites</i> , groupe bisontin. <i>Études économiques</i> .	1 fr. 50
<i>La Muse irritée</i> , poésies spiritualistes, par M. Laurent de Faget.	3 fr. »
Photographies d'Allan Kardec, première grandeur.	3 fr. 50
<i>Choses de l'autre monde</i> , 3 ^e édition, par E. Nus.	3 fr. 50
<i>Les Chrysantèmes de Marie</i> , par C. Chaigneau.	3 fr. 50
<i>Hygiène des nouveau-nés, de l'enfance, de l'adolescence</i> , Dr Vahu.	3 fr. 50
<i>Conseils aux pères de famille</i> , Dr Vahu.	1 fr. 50
<i>Spiritisme, fakirisme occidental</i> , Dr Gibier.	4 fr. »
<i>M. le marquis</i> , histoire d'un prophète, par M ^{me} Claire Vautier.	3 fr. 50
<i>La Cité chinoise</i> , par G. Eug. Simon, ancien consul de France en Chine.	3 fr. 50
<i>Cosmogonie des fluides</i> , par A. Bourdin.	1 fr. 25
<i>La raison du spiritisme</i> .	3 fr. »
<i>La théosophie bouddhique, c'est le nihilisme</i> , par la Société Atmique.	1 fr. »
<i>Préface des commentaires sur le sômedaxo de Gaetomo</i> (Société Atmique).	1 fr. »
<i>Causeries spirites, dialogue sur les questions que le spiritisme soulève</i> .	3 fr. »
<i>Le messie de Nazareth</i> .	3 fr. »
<i>Deux commandements du Christ. Fables, contes et sonnets</i> .	1 fr. 50
<i>Dans le ciel et sur la terre</i> , par Camille Flammarion, avec figures.	5 fr. »
<i>Le spiritualisme dans l'histoire</i> , relié, par Rossi de Gustiniani.	3 fr. »
<i>Les grands mystères</i> , par Eugène Nus.	3 fr. »
<i>Les dogmes nouveaux</i> , par E. Nus.	2 fr. 50

VOLUMES RARES. — ÉDITIONS ÉPUISÉES.

<i>Les miettes de l'histoire</i> , in-8 ^o .	8 fr. »
<i>Les Évangiles</i> , par d'Eischtal, 2 vol., in-8 ^o .	12 fr. »
<i>Esprit des Gaules</i> , in-8 ^o .	7 fr. »
<i>Terre et ciel</i> , in-8 ^o .	7 fr. »
<i>L'enfer</i> , par Callet.	4 fr. »
<i>La réalité des Esprits</i> , par de Guldenstuble, in-8 ^o .	25 fr. »
<i>Lettres du grand prophète Nostradamus</i> .	8 fr. »
<i>La vérité aux médecins</i> , par le Dr Gomet.	5 fr. »
<i>Somnambulisme</i> , par le Dr A. Bertrand.	6 fr. »
<i>De la démonialité</i> , par Sinistrari,	6 fr. »
do do	5 fr. »
<i>Magnétisme animal</i> , par Gerdy.	6 fr. »
do par Robert.	6 fr. »
do par Pigeaire.	6 fr. »
do par Charpignon.	6 fr. »
<i>Correspondance</i> , par Beuze, 2 vol.	7 fr. »
<i>Révolutions d'outre-tombe</i> , par l'ozon, 4 vol.	8 fr. »
<i>Magasins animal</i> , par Gerdy.	6 fr. »
<i>Dogmes chrétiens et pluralité des mondes</i> , par l'abbé Pioger.	3 fr. 50

Le Gérant : H. JULY.